

# SED

2025  
2026

## CARNET DE L'ÉTUDIANT



Université Toulouse - Jean Jaurès - Service d'Enseignement à Distance  
5 allée Antonio Machado 31058 Toulouse cedex 9  
Tel : +33 (0)5 61 50 37 99 - Mail : [contact.sed@univ-tlse2.fr](mailto:contact.sed@univ-tlse2.fr) - Site : [sed.univ-tlse2.fr](http://sed.univ-tlse2.fr)

**Reproduction et diffusion interdites sans l'autorisation de l'auteur·e**

# SOMMAIRE

<b>Les supports et l'accompagnement pédagogiques</b>	<b>4</b>
<b>Les regroupements</b>	<b>7</b>
<b>Les examens</b>	<b>8</b>
<b>Le calendrier universitaire</b>	<b>9</b>
<b>FAQ</b>	<b>10</b>
<b>Infos pratiques</b>	<b>13</b>

Vous trouverez dans ce carnet l'essentiel des informations qui vous seront nécessaires pour votre année universitaire au Service d'Enseignement à Distance (SED).



Prenez le temps de lire ce carnet et surtout conservez le tout au long l'année.

Vous y trouverez des informations sur l'accès aux ressources, les regroupements, les examens, le calendrier universitaire et une FAQ.

**Une réunion d'information** vous sera proposée fin septembre. La date et le lien de visioconférence vous seront communiqués sur votre adresse mail institutionnelle UT2J.

Pour contacter le SED, merci d'utiliser votre adresse mail institutionnelle UT2J et de préciser votre numéro étudiant :  
[contact.sed@univ-tlse2.fr](mailto:contact.sed@univ-tlse2.fr)

Les inscriptions au SED s'effectuent en ligne depuis votre ENT à l'issue de votre inscription pédagogique..



Le **numéro étudiant** correspond au **8 derniers chiffres** de l'identifiant lisible sur votre carte d'étudiant délivrée par l'université

# Les supports et l'accompagnement pédagogiques

## ● LA PLATEFORME PÉDAGOGIQUE IRIS

Cette plateforme pédagogique, accessible par l'ENT, est ouverte à tous les étudiants inscrits à l'UT2J, qu'ils soient inscrits ou non au SED.

### *Accès aux ressources pédagogiques du SED sur IRIS*

Etant inscrit au SED, vous avez également accès aux ressources pédagogiques des UE spécifiques "SED", toujours **dans votre espace ENT : cliquez sur IRIS, puis sur "Mes cours au SED"** où sont listées les UE auxquelles vous vous êtes inscrit au SED.

Les UE sont référencées comme suit **codeUE\_SED** :

*Exemple : SO00101T\_SED*

Les supports pédagogiques des UE (Unités d'Enseignement) du SED sont disponibles en ligne par semestre sur IRIS (dans **"Mes cours au SED"**).

L'inscription au SED vous permet d'accéder aux ressources numériques et à l'accompagnement des enseignants dès le jour de la rentrée de chaque semestre. Les cours et compléments seront accessibles **à partir du 15 septembre 2025 pour le 1<sup>er</sup> semestre et du 26 janvier 2026 pour le 2<sup>e</sup> semestre**, à condition d'avoir effectué votre inscription à l'UT2J et au SED.

**La plateforme IRIS sera votre principal outil de travail pendant toute l'année universitaire.**

**Vous devez absolument vous connecter régulièrement** à vos cours au SED sur la plateforme pédagogique IRIS afin de suivre la mise en ligne éventuelle, selon les UE, de parties de cours et de ressources pédagogiques complémentaires.

**Des activités et ressources** diverses sont proposées par certaines UE en complément du cours : forums, chats, devoirs, tests, tutorats en ligne, classes virtuelles, ressources audio ou vidéo..

**Les ressources pédagogiques complémentaires et parties de cours versées tout au long du semestre seront disponibles uniquement sur IRIS.**

# Les supports et l'accompagnement pédagogiques

## ● LES DOCUMENTS IMPRIMÉS\*

Les ressources pédagogiques proposées au SED sont diverses et relèvent d'un choix pédagogique des enseignants. Certaines UE ne proposent pas de cours principal en format papier.

La partie imprimée des cours, pour les UE qui le proposent, n'est envoyée aux étudiants qui l'ont demandée qu'à la fin de la période d'inscription au SED.

Attention : la partie imprimée du cours n'est pas votre seul document de travail : l'intégralité des ressources pédagogiques se trouve sur la plateforme IRIS, "**Mes cours au SED**". Votre principal outil de travail est la plateforme IRIS. Les ressources complémentaires ne feront pas l'objet d'un envoi postal.

***Nouveauté :*** Lors de l'inscription au SED vous pouvez choisir de demander l'envoi du document de cours (ou d'une partie de cours, selon les UE) à domicile, ou bien choisir la récupération en Click & Collect si vous êtes domicilié dans le 31.

Pour les étudiants résidant en Haute Garonne ayant demandé le **Click & Collect**, les périodes et horaires de retrait seront indiqués sur le site du SED à la rentrée.

*\*Les documents imprimés sont livrés par la Poste à l'adresse indiquée au moment de votre inscription en ligne, sous réserve que vous l'ayez renseignée exactement et que vous ayez donné toutes les précisions nécessaires au bon acheminement de ces documents.*

***Il n'est procédé à aucune réexpédition en cas de non réception de votre pli.*** Les documents sont envoyés sans numéro de suivi, c'est un envoi simple, en lettre verte.

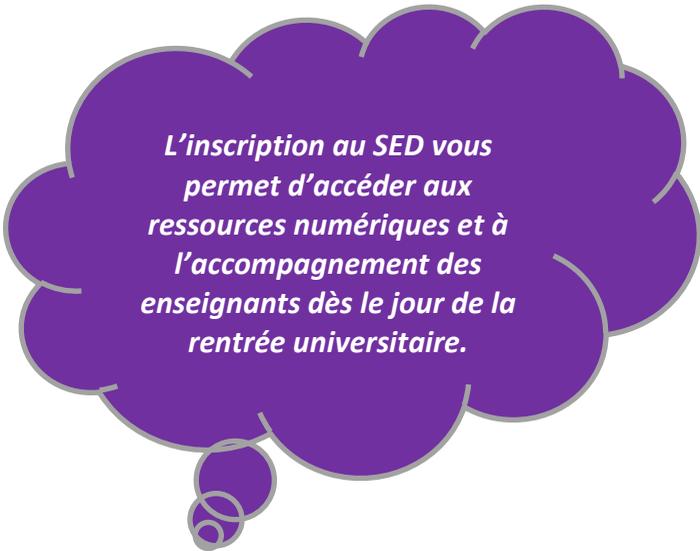
*Chaque année, de nombreux supports papier, imprimés à leur demande, ne sont finalement pas récupérés par les étudiants. Pensez-y au moment de choisir l'impression lors de votre inscription au SED.*

# Les supports et l'accompagnement pédagogiques

- LES DEVOIRS

Des devoirs peuvent vous être proposés par les enseignants pour certaines UE soit sous format numérique soit sous format papier.

Pour les **devoirs numériques**, le sujet et le dépôt du devoir s'effectuent dans l'UE concernée sur la plateforme IRIS dans "**Mes cours au SED**". Dans le cas où l'enseignant demande un devoir sur papier, celui-ci devra être renvoyé **directement aux enseignants, accompagné obligatoirement d'une fiche-devoir** dûment renseignée (fiche directement téléchargeable depuis la plateforme IRIS ou sur le site du SED), pour faciliter le traitement et permettre la réexpédition du devoir corrigé.



*L'inscription au SED vous permet d'accéder aux ressources numériques et à l'accompagnement des enseignants dès le jour de la rentrée universitaire.*

# Les regroupements

Beaucoup d'enseignants intervenant au SED proposent des **regroupements** à l'attention des étudiants ayant choisi l'enseignement à distance.

Tous les enseignants n'organisent pas des regroupements.

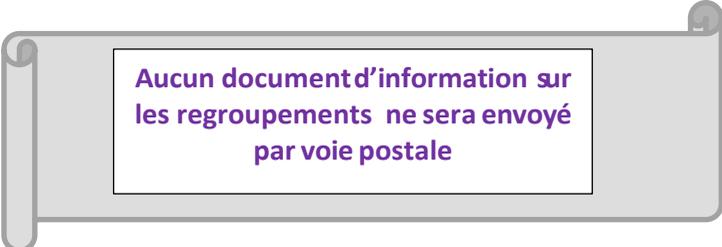
Ces **regroupements** ont lieu sur le campus de l'Université ou en distanciel, selon les UE. Ces rencontres permettent des échanges autour des cours entre étudiants inscrits au SED et enseignants. Ils peuvent intervenir en semaine ainsi que le samedi.

Ces regroupements sont évidemment fortement recommandés à tous les étudiants à distance car ils sont un atout supplémentaire dans la réussite de votre année universitaire.

Les enseignants sont nombreux à se mobiliser et à s'investir, votre présence est vivement souhaitée.

Les regroupements peuvent proposer des contenus différents selon les enseignants : un cours, l'approfondissement d'un thème, un travail dirigé, une discussion libre...

Les informations concernant ces regroupements sont diffusées sur la plateforme IRIS sur la page de l'UE SED concernée.



**Aucun document d'information sur les regroupements ne sera envoyé par voie postale**

# Les examens

Sauf indication contraire, les examens sont **organisés sur le campus du Mirail** selon les modalités de contrôle des connaissances votées par les composantes pédagogiques (majoritairement en présentiel) et peuvent s'étaler sur 2 semaines. Le **calendrier des examens est publié sur le site de l'université** environ un mois avant le début des épreuves (rubrique « *Formation Insertion* » « Inscriptions / Scolarité » « Examen ») et tient lieu de convocation.

Il devra être consulté avec attention car il renseigne sur les dates, horaires et lieux de chaque épreuve. Conformez-vous dans tous les cas aux consignes données par votre composante.

Pour les étudiants du SED inscrits en licence, **les épreuves de première chance** auront lieu en fin de chaque semestre, lors des périodes d'examen spécifiées dans le calendrier des examens (deux semaines début janvier pour le semestre 1, deux semaines fin mai/début juin pour le semestre 2).

**Les épreuves de seconde chance** auront lieu lors de la période spécifique, seconde quinzaine de juin pour toutes les UE (premier et second semestre). La meilleure des deux notes est conservée entre la première et la seconde chance.

**Les étudiants du SED relèvent obligatoirement de la modalité «régime d'examen SED» et non du contrôle continu.**

La gestion et l'organisation des examens sont de l'unique responsabilité des composantes pédagogiques (UFR et Départements).

## \*LES PÉRIODES D'EXAMENS

*(Aucune convocation ne sera envoyée aux étudiants)*

### • 1<sup>ère</sup> Chance:

- 1<sup>er</sup> semestre : du 05 janvier 2026 au 19 janvier 2026
- 2<sup>nd</sup> semestre : 19 mai 2026 au 4 juin 2026

### • 2<sup>nde</sup> Chance (*Session spécifique pour la seconde chance des étudiants du SED- 1er et 2<sup>nd</sup> semestres*):

Du 15 juin 2026 au 27 juin 2026

\*Dates susceptible de modifications

Les informations concernant : les modalités et le déroulement des examens, la compensation, les épreuves de remplacement, les règles de passage en année supérieure, le calendrier universitaire, sont disponibles sur le site de l'université

[www.univ-tlse2.fr](http://www.univ-tlse2.fr)

# Calendrier Universitaire

## 2025/2026

### Activités pédagogiques du 25 août 2025 au 04 juillet 2026\*

Le calendrier des activités de prérentrée sera précisé sur le site web de l'université.

#### 1er semestre du 15 septembre 2025 au 19 janvier 2026

##### ▪ Suspension des activités pédagogiques :

Du 25 octobre 2025 au soir au 03 novembre 2025 au matin

Du 20 décembre 2025 au soir au 05 janvier 2026 au matin

##### ▪ Fermeture administrative :

Du 20 décembre 2025 au soir au 05 janvier 2026 au matin

▪ Examens semestre 1 :(épreuves finales du contrôle continu et épreuves en contrôle terminal du SED)

Du 05 janvier 2026 au 19 janvier 2026

#### Semaine inter-semestrielle du 20 janvier 2026 au 25 janvier 2026

#### 2ème semestre du 26 janvier 2026 au 04 juin 2026

##### ▪ Suspension des activités pédagogiques :

Du 28 février 2026 au soir au 09 mars 2026 au matin

Du 18 avril 2026 au soir au 04 mai 2026 au matin

Du 13 mai 2026 au soir au 18 mai 2026 au matin

##### ▪ Fermeture administrative :

Du 28 février 2026 au soir au 09 mars 2026 au matin

Du 18 avril 2026 au soir au 04 mai 2026 au matin

Du 13 mai 2026 au soir au 18 mai 2026 au matin

▪ Examens semestre 2 :(épreuves finales du contrôle continu et épreuves en contrôle terminal du SED)

Du 19 mai 2026 au 04 juin 2026

#### Session spécifique pour la seconde chance des UE du Service d'Enseignement à Distance (SED) du 15 juin 2026 au 27 juin 2026

\*dates susceptibles de modification

# FAQ

Pour tous vos échanges avec les services de l'université, merci d'utiliser votre adresse mail institutionnelle (prénom.nom@etu.univ-tlse2.fr)

➤ **Vous avez apporté des modifications à votre Inscription Pédagogique (IP), par exemple un changement d'option, validées par le secrétariat de votre département, vous devez vous connecter sur Pandore pendant la période d'ouverture des inscriptions pour modifier votre inscription au SED.**

➤ **Vous ne retrouvez pas sur PANDORE toutes les UE choisies lors de votre IP.**

Toutes les UE ne sont pas disponibles au SED.

Lors de votre inscription au SED, vous devez choisir les UE que vous souhaitez suivre à distance parmi les UE disponibles au SED (voir le [catalogue](#)). Le cas échéant, contactez le secrétariat de votre département afin de procéder à des modifications d'UE ou vous inscrire en présentiel, **pendant la période de modification d'inscription.**

➤ **Vous ne retrouvez pas sur IRIS dans « Mes cours au SED » toutes les UE que vous souhaitez suivre à distance.**

Lors de votre inscription au SED, vous devez choisir les UE que vous souhaitez suivre à distance parmi les UE disponibles au SED. Si vous avez oublié de sélectionner une ou des UE, vous pouvez vous connecter sur Pandore pendant la période d'ouverture des inscriptions pour compléter votre inscription au SED et ajouter cette UE (avec éventuellement un paiement complémentaire).

Le cas échéant, contactez le secrétariat de votre département afin de procéder à des modifications d'UE ou vous inscrire en présentiel, pendant la période de modification d'inscription.

➤ **Vous changez d'adresse, vous constatez une erreur dans les ressources pédagogiques.**

Adressez-vous au **SED par mail avec votre adresse mail UT2J**, dans les plus brefs délais, en précisant votre numéro d'étudiant, nom et prénom : **contact.sed@univ-tlse2.fr** (*uniquement à cette adresse email*)

# FAQ

Pour tous vos échanges avec les services de l'université, merci d'utiliser votre adresse mail institutionnelle (prenom.nom@etu.univ-tlse2.fr)

- **Vous rencontrez un problème d'inscription ou votre demande concerne : dispense, validation d'acquis, date d'examen, chevauchement d'examens, relevé de notes, situation universitaire...**

**Adressez-vous à la scolarité du département dont dépend votre diplôme (et non au SED), en précisant votre numéro d'étudiant. Les coordonnées des départements sont disponibles sur le site de l'Université : [www.univ-tlse2.fr](http://www.univ-tlse2.fr).**

Si votre demande concerne une option ou une langue, vous pouvez vous adresser à la scolarité du département dont dépend cette option ou cette langue.

- **Vous rencontrez un problème de compréhension du cours, de démarche pédagogique, d'interrogation sur les devoirs ou sur la correction, de bibliographie, de modalités du contrôle des connaissances...**

Adressez-vous directement à **l'enseignant**

- **sur le forum** dans l'UE concernée sur la plateforme IRIS dans “**Mes cours au SED**”.
- ou aux coordonnées indiquées éventuellement par l'enseignant dans le cours.

- ▶ **Vous rencontrez un problème d'activation de votre ENT (48h après votre inscription administrative), consultez l'aide en ligne :**

<https://www.univ-tlse2.fr/accueil/vie-campus/services-numeriques/aide-etudiant>

# FAQ

Pour tous vos échanges avec les services de l'université, merci d'utiliser votre adresse mail institutionnelle (prénom.nom@etu.univ-tlse2.fr)

## ► Vous souhaitez faire une demande de remboursement ou d'exonération ?

**Les demandes de remboursement et d'exonération doivent être faites par mail à : [contact.sed@univ-tlse2.fr](mailto:contact.sed@univ-tlse2.fr)**

Suite à votre demande par mail via votre adresse mail UT2J, le SED vous enverra la procédure à suivre et le formulaire à compléter.

► **La demande de remboursement des droits d'inscription au SED** pour les étudiants boursiers (ayant payé plein tarif) doit être faite **avant le 31 décembre 2025** (retour du formulaire SED complété et signé).

Le remboursement sera à hauteur de 50% des frais engagés.

► **L'annulation de l'inscription au SED** doit être consécutive à une décision d'annulation de votre inscription au diplôme de la composante. La demande d'annulation doit être faite **avant le 20 octobre 2025** (retour du formulaire SED complété et signé).

**Le remboursement des droits d'inscription au SED pourra être accordé en totalité, jusqu'à la rentrée universitaire, ou à 50% au regard du service fait (*envoi des cours ou mise en ligne sur la plateforme pédagogique IRIS\_SED*).**

► **Pour demander une exonération des droits d'inscription au SED**, vous devez obtenir au préalable une décision favorable d'exonération des droits d'inscription au diplôme soit auprès de votre composante pédagogique d'inscription soit auprès de la DIVE pour les exonérations sociales exclusivement.

**La demande d'exonération doit être faite avant le 20 octobre 2025 (retour du formulaire SED complété et signé). Les demandes seront examinées par le SED au regard de critères pédagogiques (à consulter sur notre site : <https://sed.univ-tlse2.fr/>)**



**Les modifications d'inscription au SED, autres que celles faites dans le cadre d'une annulation d'inscription à l'université, ne pourront pas donner lieu à un remboursement**

# Infos pratiques

**Courriel** : [contact.sed@univ-tlse2.fr](mailto:contact.sed@univ-tlse2.fr)

**Téléphone** : 05 61 50 37 99

**Adresse postale** :

Université Toulouse – Jean Jaurès  
Service d'Enseignement à Distance  
5 allée Antonio Machado  
31058 Toulouse cedex 9

**Horaires d'ouverture** :

En journée continue du lundi au vendredi :  
de 8h00 à 16h00



**Attention !** Les locaux du SED sont en travaux jusqu'au printemps 2026.

**Merci de consulter le site internet** pour des précisions sur l'accès et les horaires d'ouverture au public.

**Site internet du SED** : <https://sed.univ-tlse2.fr/>